

222C2732
FR0010221234-FS0998

20 décembre 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EUTELSAT COMMUNICATIONS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2022, la société anonyme CMA CGM¹ (Boulevard Jacques Saadé, 4 quai d'Arenc, 13002 Marseille) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 décembre 2022, indirectement par l'intermédiaire de la société CMA CGM Participations², les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS et détenir indirectement 25 968 602 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS représentant autant de droits de vote, soit 10,43% du capital et des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CMA CGM ¹	0	0
CMA CGM Participations ²	25 968 602	10,43
Total CMA CGM	25 968 602	10,43

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice par la société CMA CGM Participations de l'option pour le paiement en actions nouvelles de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS du dividende distribué par la société EUTELSAT COMMUNICATIONS au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022⁴.

A cette occasion, la société CMA CGM Participations² a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

¹ Contrôlée par la société Merit France SAS, laquelle est détenue par la famille Saadé.

² Intégralement contrôlée par la société CMA CGM.

³ Sur la base d'un capital composé de 248 926 325 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. communiqué de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS du 13 décembre 2022.